

Communiqué de presse

Le SFCD lance son action politique « La prise en charge financière des séquelles bucco-dentaires lors des violences intra-familiales. »

En France, tous les 3 jours une femme décède à la suite de violences au sein du couple. Dans la patientèle au cabinet dentaire, un chirurgien-dentiste voit potentiellement 2 femmes victimes par jour. L'équipe dentaire est un des maillons de la chaîne pour déceler ces violences et relayer ces informations aux instances adéquates. Quand les victimes sont toutefois détectées par le chirurgien-dentiste, il subsiste **ce problème de prise en charge financière.**

Le traumatisme corporel dentaire vécu par les victimes est oublié par tous. Les soins bucco-dentaires sont très peu pris en charge par l'Assurance Maladie Obligatoire. Les victimes doivent ainsi payer par leur propre moyen la réparation de ce trauma.

Nous proposons 3 mesures de prise en charge pour :

- **Les femmes victimes de violences,**
 - o **Le déblocage d'un fond spécifique :** remboursement à 100% des frais thérapeutiques et corporels y compris dentaires.
 - o **La création d'un dispositif de Solidarité Nationale :** la prise en charge intégrale des soins médicaux y compris bucco-dentaires et des consultations de suivi psychologique et/ou psychiatriques (et sans avance de frais), similaires à ceux accordés aux victimes de terrorisme et des aléas thérapeutiques.
 - o **La mise en place d'un « certificat de séquelles »** permettant de lister les dommages subis par la victime.

- **Les auteurs de violences intrafamiliales :**
 - o Reprise des mesures du plan de lutte contre les violences faites aux femmes de 2014
 - o Et application de la Convention d'Istanbul¹ de 2011

- **Les réseaux d'aide aux femmes victimes de violences :**
 - o Le SFCD propose de faire appel aux parlementaires, partenaires sociaux, organismes et associations des femmes victimes de violences qui sont des relais d'informations importants pour obtenir des financements.

Contact presse : Dr Nathalie Delphin – Présidente SFCD
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, hospitalier, universitaire, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

Syndicat des Femmes Chirurgiennes-Dentistes, 17 avenue de la Grande Armée – 75017 Paris – www.sfcd.fr